

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 01931

Numéro SIREN : 507 869 550

Nom ou dénomination : SC2A

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2018 sous le numéro de dépôt 12721

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

Ellipse Conseil Expertise Comptable
145 avenue Clément Ader
34170 Castelnau Le Lez

V/REF :

N/REF : 2008 B 1931 / 2018-A-12721

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 30/05/2018, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 29/12/2017

- Fin de mission de commissaire aux comptes suppléant
- Changement de commissaire aux comptes titulaire

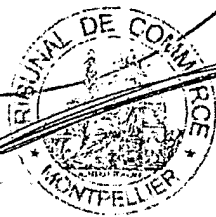
Concernant la société

SC2A
Société par actions simplifiée
455 rue Alfred Sauvy
immeuble Le Lancaster - zac de l'aéroport
34470 Pérols

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-12721 le 30/05/2018

R.C.S. MONTPELLIER 507 869 550 (2008 B 1931)

Fait à MONTPELLIER le 30/05/2018,
LE GREFFIER



SC2A

Société par actions simplifiée au capital de 481.500 €

455 rue Alfred Sauvy

34470 PEROLS

R.C.S Montpellier 507 869 550

30 MAI 2018

63 B 1931

A 12721

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU VENDREDI 29 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept,

Le vendredi vingt neuf décembre à 10 heures,

Les associés de la société « **SC2A** », Société par actions simplifiée au capital de 481.500 Euros, divisé en 48.150 actions de 10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire au siège de la société.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple remise en main propre le vendredi 15 décembre 2017 par le Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe ADRIET, Président de la société.

Sont présent ou représentés :

- Monsieur Christophe ADRIET, propriétaire de 44.650 actions,
- Madame Magali PERRIER, propriétaire de 3.500 actions,

Total des parts représentées : 48.150 actions

Monsieur Claude DELON, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le président constate que les associés présents détiennent la totalité du capital social, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions, conformément aux dispositions des statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie de la lettre de convocation,
- La copie des statuts,
- Le rapport de gestion ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2017,
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport de gestion du Président,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes, sur les comptes de l'exercice 2016/2017,
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017 et approbation du rapport de gestion, quitus,
- Affectation des résultats de l'exercice 2016 - 2017,

 NP

- Rémunération du Président,
- Constatation du terme des mandats des Commissaires aux comptes,
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion :

La discussion est ouverte, le président commence par donner réponse aux questions des associés ci-dessus visés. Diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve ledit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2017 tels qu'ils lui sont présentés par le Président, et qui font ressortir un bénéfice de **779.140,83 euros**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne en conséquence à Monsieur Christophe ADRIET, Président, ainsi qu'à Monsieur Claude DELON, Commissaire aux comptes, quitus entier pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2017, soit un bénéfice de 779.140,83 de la façon suivante :

- En réserves légales pour 13.777,00 €,
- En autres réserves pour 765.363,83 €.

Après affectation le poste Autres Réserves s'élèvera à 611.123,86 €, et le poste Réserve légale s'élèvera à 48.150 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



NP

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés rappelle que les distributions de dividendes suivantes ont été réalisées au cours des derniers exercices :

Exercice 2014 - 2015 : 49.007 €

Exercice 2015 - 2016 : 45.100 €

Exercice 2016-2017 : 367.000 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, ainsi qu'en fait état le rapport spécial établi par le commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés confirme que le Président a perçu pour son mandat de Président, au cours de cet exercice, la somme de 164.216 € brute.

L'assemblée générale décide de réduire cette rémunération pour l'exercice 2017/2018 pour la porter à la somme de 80.000 € environ.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Les mandats des Commissaires aux comptes :

- Monsieur Claude DELON, résidence les Glycines - 8 rue Francisque Sarcey - 34500 BEZIERS Commissaire au Comptes titulaire,
et de :
- La Société HARDTMEYER HUC (SAS) sise, 6 Mail Philippe Lamour, Espace 2b 34760 BOUJAN-SUR-LIBRON, Commissaire aux Comptes suppléant,

Sont arrivés à expiration.

L'assemblée générale constate la démission de Monsieur Claude DELON en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et de fait, le non renouvellement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signature and initials, possibly 'AP', in the bottom right corner of the page.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide de nommer pour les six prochains exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2023, en qualité de commissaire aux comptes titulaire :

- La société DELON ASSOCIES AUDIT (SAS), sise 2 allée de l'Espinouse – PAE Le Monestié – Les Mazeranes – 34760 BOUJAN-SUR-LIBRON (34760), inscrite au RCS de Béziers sous le numéro 794 019 620.

En outre, la collectivité décide de ne pas nommer de commissaire aux comptes suppléant pour les 6 prochains exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le Président, les associés ou leurs mandataires.

Clôture de séance

Monsieur Christophe ADRIET

Mme Magali PERRIER

